



**Procès-verbal de séance 25 Mars 2021
(Convocation du 19 Mars 2021)**

Présents : Pascal Faideau, Vincent Martin, Danielle Lavau, Arnaud Demuth, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Odile Rochard, Lucie Minot, Vincent Pohin, Jacky Surreau,, Philippe Plat et Eddy Picaud.

Représentés : Bénédicte Bourdereau et Mélanie Coste.

Absent non excusé : Mme Amélie Lacombe

Secrétaire de séance : Vincent Martin.

Présence de Mme Elise Rinaud, Secrétaire de Mairie.

Dans le contexte du COVID 19 la réunion se déroule à huis clos.

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix.

La séance est ouverte à 18h00.

1- Vote du budget primitif communal de l'année 2021

M. Vincent Martin rappelle les modalités d'étude du budget primitif communal par le Conseil municipal :

- chapitre par chapitre pour la partie fonctionnement,
- programme par programme pour la partie investissement,
- le budget doit être pour les deux sections voté à l'équilibre.

Section dépenses de fonctionnement :

chapitre 011 : charges à caractère général : 115710 €
chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés : 132950 €
chapitre 014 : atténuations de produits : 26350 €
chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 130053 €
chapitre 66 : charges financières : 1400 €
chapitre 67 : charges exceptionnelles : 1200 €
chapitre 022 : dépenses imprévues : 14000 €
dépenses d'ordre : 3439,97 €

Section recette de fonctionnement :

chapitre 70 : produits des services domaines et ventes diverses : 5500 €
chapitre 73 : impôts et taxes : 154981 €
chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 74624,51 €
chapitre 75 : autres produits et gestion courante : 13000 €
chapitre 76 : produits financiers : 600 €

chapitre 77 : produits exceptionnels : 600 €
chapitre 013 : atténuations de charges : 2500 €
chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté 173297,46 €

Le budget primitif communal 2021, section fonctionnement, est arrêté comme suite :

dépenses 425102,97
recettes 425102,97 €

Section dépenses d'investissement:

M Vincent Martin souligne que le budget d'investissement section dépenses est impacté par la création du budget annexe pour financer le programme sur le lotissement du Calvaire aux chapitres 21 et 27

Opérations 2021 :

programme 00142 : plantation haies Charrault et Fauquetière : 500 €
programme 0073 : matériel informatique : 10700 €
programme 0090 : bâtiment mairie : 1716 €
programme 0092 : immeuble ancienne poste : 25400 €
programme 0094 : église : 40400 €
programme 0128 : sanitaire mairie : 5000 €
programme 0133 : city-stade et abords : 4300 € (incluant l'achat des jeux prévus au budget 2020 et non réglé)
programme 0141 : aménagement espace publics : 1500 €
programme 0143 : bornages divers 0143 : 1500 €
programme 0144 : achat de guirlandes de Noël : 1500 €
Restes à réaliser de 2020 : 20785,50 €

dépenses hors opérations

chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 15360 €
chapitre 21 : immobilisations corporelles : 43554 €
chapitre 27 : autres immobilisations financières : 107382 €

Section recettes d'investissement

M Vincent Martin souligne que le budget d'investissement section recettes est impacté par la création du budget annexe pour financer le programme sur le lotissement du Calvaire aux chapitres 24 et 27.

recettes hors opérations :

chapitre 010 : dotations fonds divers et réserves 26285,50 €
chapitre 13 : subventions reçues : 30069,41 €
chapitre 016 emprunts et dettes assimilés : 1600 €
chapitre 027 : immobilisations financières : 107382 €
chapitre 024 : produits de cessions d'immobilisations : 82382 €
chapitre 001 excédent d'investissement reporté 29078,62 €

recettes d'ordre : 3439,97 €

Le budget primitif communal 2021, section investissement, est arrêté comme suit :

dépenses 279597,50 €
recettes 279597,50 €

Après avoir ouvert la discussion à toute question sur le budget en lui-même, M. Pascal Faideau propose le budget primitif 2021 communal au vote :

La délibération est adoptée par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention

2- Vote du budget annexe du lotissement du Calvaire n°2 de l'année 2021

M Vincent Martin rappelle au Conseil municipal l'objet de ce budget annexe pour l'opération d'extension du lotissement du Calvaire. Le principal objectif est de pouvoir financer l'opération d'extension du lotissement du Calvaire. C'est le budget principal qui cède des moyens financiers au budget annexe.

L'ensemble des écritures comptables de ce budget annexe concerne donc :

- la vente et l'achat du stock initial de terrains,
- constatation comptable du stock initial de terrains,
- règlements des études et travaux,
- constatation comptable du stock de terrains viabilisés,
- vente des terrains,
- rendu de l'avance au budget principal.

Cette opération consiste en la mise en la vente de deux parcelles constructibles appartenant à la Commune aux abords de l'ancien stade de foot et donnant directement sur l'impasse du Calvaire. Le troisième terrain viabilisé dans le cadre de cette opération restera dans le patrimoine communal permettant d'ouvrir les débats sur un projet de construction d'une nouvelle maison communale.

Le montant des travaux et d'études s'élève à 25 000 € inscrits au chapitre 6045 et 605 section dépenses de fonctionnement.

Le budget primitif annexe du lotissement du calvaire n°2 de l'année 2021 est arrêté comme suit :

section investissement :

dépenses 297146€
recettes 297146 €

section fonctionnement :

dépenses 297146€
recettes 297146

Après avoir ouvert la discussion à toute question sur le budget en lui-même, M. Pascal Faideau propose Le budget primitif annexe du lotissement du calvaire n°2 de l'année 2021 au vote :

La délibération est adoptée par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention

3- Demandes de subventions ACTIV3 concernant les projets d'investissement de la Commune pour l'année 2021

M Vincent Martin explique au Conseil municipal qu'il faut impérativement délibérer sur les plans de financement pour compléter les dossiers de demande de subventions ACTIV 3

Rénovation de la façade sud de la maison en location (ancienne Poste) (inscrit au budget 2021)

Entreprise retenue : entreprise Uniscop pour un montant hors taxe de 10901,40 €

Plan de financement :

30 % DETR 3270 ,42 €

50 % ACTIV 3 5450,70 €

Autofinancement 20 % 2180,28 €

La délibération est adoptée par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention

Rénovation de la toiture de l'église Notre dame de Liniers (inscrit au budget 2021)

Entreprise retenue : entreprise Bigot pour un montant hors taxe de 25316,30 €

Plan de financement :

30 % DETR 7594,89 €

50 % ACTIV 3 12568,15 €

Autofinancement 20 % 5063,26 €

La délibération est adoptée par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention

Terrassement de la nouvelle aire de jeux à côté du city stade (inscrit au budget 2021)

Entreprise retenue : entreprise Baraton Francette pour un montant hors taxe de 3568 €

Plan de financement :

80 % ACTIV 3 2854,40 €

Autofinancement 20 % 713,60 €

La délibération est adoptée par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention

Fin de séance à 21h00.

Le Secrétaire,
Vincent Martin.